

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

DU 4 AVRIL 2018

Présents : Mmes : Christiane CAHUZAC, Claire FOUNTAINE, Annick MICHAUD, Brigitte VIAUD, Mrs : Jacques BOISNARD, Gérard CARREAU, Raymond GOHIER, François GRIMMEISEN, Éric LIMOUZIN

Excusés ou absents : Hélène LA SALMONIE, José CERVERA, Roland DANO, Régis DUPERRIER., Briec PERNES.

Invités : Mme Aurélie LAGAILLARDE, Mrs Cédric LEROY, Gildas TREGOUET.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu du BE du 14 février 2018.
- Validation :
 - Règlement financier, (doc à envoyer – voir François)
 - Conventions Clubs/Ligue (personnel – matériel) (doc à envoyer)
 - Convention PER (doc à envoyer)
- Information sur dossier CNDS 2018.
- Retour sur colloque fédéral développement (Brigitte – José - Gildas – Cédric)
- Retour sur missions ligue développement (Brigitte – Gildas)
- Retour sur commission sportive Voile Légère nationale (Briec)
- Point d'étape sur Coupe régionale Voile Légère (Briec)
- Suivi des territoires :
 - Proposition de répartition 2018 de l'enveloppe de 35 000 € .
 - Retour réunion des Présidents de CDV du 27 février 2018,
 - Proposition de convention Ligue/CDV
- Principe de constitution de la commission Ligue de discipline,
- Informations diverses :
 - Retour sur AGO FFV du 24 mars 2018,
 - Élection CROS,
 - Fusion de CFA
- Questions diverses

La séance se tient au siège de la Ligue à Talence. La séance est ouverte à 10h15'

DECISION 1 – Adoption du RRD du BE du 14 février à l'unanimité.

DECISION 2 – Adoption des conventions suivante à l'unanimité après corrections enregistrées

- a) Convention d'hébergement et de maintenance d'un pneumatique de la LVNA.
- b) Convention de mise à disposition de matériel de la LVNA pour manifestations ouvertes aux séries des Championnats de France.
- c) Convention de mise à disposition de matériel de la LVNA à titre exceptionnel.
- d) Convention de mutualisation des personnels de la LVNA.

Raymond demande à ce que la date de rédaction de ces documents soit insérée en bas de page.

DECISION 3 – Concernant la mutualisation des personnels de la LVNA sur des championnats ou autres grandes régates, ce sont les têtes de réseau qui prendrons en charge l'organisation des déplacements délégués aux entraîneurs de club. La liste des coureurs accompagnés, ainsi qu'un budget prévisionnel de chaque manifestation, un bilan financier et les demandes de remboursement seront fournis au responsable de la Commission, ainsi qu'au service comptable de la LVNA. Une demande d'acomptes sera faite auprès des parents concernés. Mettre en place le paiement en ligne (voir avec Éric MARLIOT de la FFVoile).

DECISION 4 - Concernant le matériel de la LVNA.

Sur le parc rochelais, nous mettons 2 bateaux en vente en l'état et une remorque de route. Nous gardons le SPER qui est le plus récent

Sur le parc aquitain, nous vendons le PROMAN 470 au CN Claouey en l'état pour 1 000€ et 1€ symbolique pour la remorque. Faire une convention pour que ce bateau reste à la disposition de la LVNA pour ses actions.

DECISION 5 – Aides financières au niveau ligue aux PER, pour un public régional, votées à l'unanimité :

Convention niveau 1	500€
Convention niveau 2	1 000€
Convention niveau 3	3 000€

Pour les stagiaires des PER licenciés hors LVNA, nous appliquerons le tarif hors région (= 2 fois le tarif régional). Tarif PER = Tarif PES.

DECISION 6 – Concernant le CNDS, la LVNA se retrouve tête de réseau (Obligation d'information descendante vers les CDV et les clubs). Faire notre demande de subvention sur les thèmes Sport-Santé, Politiques de la Ville et sur les formations. Brigitte et Cédric se charge de l'argumentaire Sport-Santé.

Raymond, Cédric, Gildas et Aurélie se chargent de la rédaction des fiches-action.

DECISION 7 – Le BE, à l'unanimité, s'oppose au rachat d'un téléphone pour David ETIENNEY.

DECISION 8 – Concernant la Commission Disciplinaire de la LVNA. Celle-ci doit être composée de 5 membres choisis hors CA de la Ligue et des clubs néo-aquitains, ayant des compétences juridiques. La nomination doit se faire en CA pour la durée du mandat du CA. Reste à trouver des candidats.

DEVELOPPEMENT : Retour sur le Colloque National Développement : un seul mot résume ce colloque : digitalisation des données. Trois tables rondes ont été tenues :

- 1- Sur la digitalisation des rapports clubs/FFVoile, Ligues et CDVs sur la Formation, les licences, les régates etc...
- 2- Sur le « Faire Savoir » Mise en place de cellules « Communication ». Cédric a parlé du travail fait avec les EPCI et il a noté que la Nouvelle-Aquitaine comme la Bretagne mettait déjà en place des partenariats, bien en avance sur les autres ligues.
- 3- Développement et mise en chantier du « Sport Santé », du niveau national au niveau club.

SUIVI DES TERRITOIRES : Deux propositions sont avancées :

Celle de la Ligue :

Organisation du traitement de l'appel à projet « Dynamisation des Bassins de Vie »

L'importance structurante de l'identité bassin au plan sportif, éducatif, économique et touristique.

- Dans ce schéma les CDV peuvent prendre leur place de tête de réseaux et se positionner comme des acteurs de développement dont celui de la Voile.

1- Mise en œuvre d'un schéma nautique de bassin en partenariat avec les communautés d'agglomérations ou de communes.

2- Comment s'intégrer dans une démarche touristique ? Comment travailler sur le label qualité Tourisme pour trouver des nouveaux licenciés ?

3- Aide aux territoires éloignés des pratiques sportives ou de loisirs (Voile verte).

4- Réflexion sur le développement sportif de nos départements ou de nos bassins avec les stages départementaux de premier niveau, les critères ouverts aux adultes. Peut-être une mise en place de championnats départementaux. Analyse d'outils « passerelle » vers les compétitions régionales.

5- Extension du PER par les antennes sur tout le territoire ayant des Sections Sportives Scolaires, avec des conventions signées. Quelle peut être le rôle des CDV dans ces structures ? Comment les Conseils départementaux, les CDA ou CDC, et les communes peuvent eux aussi intervenir sur ces clubs ? Ces PER vont nous permettre de créer une synergie de développement et de formation des entraîneurs, animateurs de club, arbitres, bénévoles. Comment les CDV peuvent aider la Ligue dans ces tâches, ainsi que dans la formation au tourisme et au développement économique et sur la sécurisation de nos plans d'eau ?

6- Suivi des clubs (labellisation, accompagnement, conseils, communication) et accompagnement des clubs non-labellisés.

Critères impératifs

- Etre dans le cadre des axes ci-dessous, aller dans le projet fédéral « plus de voile sur l'eau et plus de titres »

- Se placer en porteur de projet : un bilan annuel est demandé ainsi que le financement de l'action est soumis aux justificatifs des actions menées.

Celle des CDV néo-aquitains :

Un règlement comptable de l'enveloppe "Suivi des territoires et aménagement des bassins" à savoir une répartition basée sur la réversion par la FFVoile des licences jeunes, adultes et PVR vendues par les clubs néo-aquitain. Voir la ristourne 1 et la proposition 2 sur le document joint intitulé Proposition des CDVs.

Deux choses à noter avant le vote :

- 1- Il s'agit de la réversion de la FFVoile sur les PVR et non sur les licences club.
- 2- Jacques nous a fait remarquer qu'il manquait deux CDV (le CDV19 et le CDV87). Pour le 19 l'erreur est réparée. Pour le 87 qui n'a plus ni président ni BE, il est en instance de dissolution.

DECISION 9 :

Résultats du vote : 1 voix pour les CDV et 8 voix pour la LVNA.

RETOUR SUR L'AG DE LA FFVOILE : Le budget prévisionnel 2018 de la FFVoile a été rejeté par l'AG. Trop forte augmentation du nombre de licences, problème avec l'ENVSNS et trop grande part faite à l'ESE sont les raisons de ce rejet. Le président ne peut plus honorer que les chèques de l'administration courante. Tous les projets 2018 sont bloqués. Le Conseil des présidents de Ligue a été convoqué le lundi 2 avril. Le Budget va être réétudié et une AGE sera convoquée fin mai début juin.

Pour débloquer la situation Nicolas HENARD a demandé aux présidents des ligues de le missionner sur l'organisation de la semaine de Hyères et sur la World Sailing de Marseille.

DECISION 10 : Le BE apporte son soutien au Président de la FFVoile pour l'organisation de la Semaine de Hyères du 22 au 29 avril, ainsi qu'à la World Sailing Cup de Marseille du 3 au 10 juin.

Résultat du vote : 1 abstention et 8 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission de Roland DANO du CA de la LVNA :

DECISION 11 : Le BE charge Raymond d'adresser une lettre de soutien à Roland DANO.

Participation de la LVNA aux manifestations régionales :

Fête du Vin à Bordeaux du 14 au 18 juin.

Partenariat sur l'exposition Jack London au Musée d'Aquitaine du 24 mai au 4 novembre.

Salon 100% Sport (il n'y a plus de nocturne) du 31 octobre au 4 novembre.

Il est 16h15, Raymond clôt la séance.

Le Président
Raymond GOHIER



La Secrétaire Générale
Christiane CAHUZAC

